

Monsieur,

Je me permets de vous contacter afin de connaître les démarches à suivre pour formuler une demande dans le nouveau PLU.

En effet, nous sommes propriétaires depuis juillet 2020 d'un terrain situé 255 chemin d'Abeillard.

Ce terrain est concerné par la réserve n°3 de la mairie (tout comme le terrain en face).

Nous souhaiterions demander que cette réserve soit retirée du nouveau PLU.

Est ce possible ? Et si oui, de quelle manière ?

Je vous remercie,
Bien cordialement,

Lauriane Andre

A l'attention de Mme Caroline THAU, commissaire enquêteur

Objet : PARCELLES ZO103 ET 40 (ex ZO37 et 40) - ERREUR DANS LE PLAN DE ZONAGE.

Madame,

Conformément à la demande que vous nous avez faite le 25 Novembre dernier lors de notre entrevue, nous vous formalisons le problème rencontré au niveau des parcelles citées en objet (situées à Gaoussez zone Uc).

En effet, suite à la mise en ligne du projet du futur PLU sur le site de la mairie le 16 Novembre, nous avons relevé une erreur sur le plan de zonage. Cette erreur concerne l'intégrité des parcelles ZO103 et 40 (ex ZO37 et 40). En effet, sur le plan, elles apparaissent partiellement exclues de la zone constructible alors qu'elles bénéficient d'un certificat d'urbanisme opérationnel et d'un permis de construire couvrant l'intégralité de ces 2 parcelles.

En conséquence, nous demandons que cette erreur soit corrigée. Ces deux parcelles doivent être intégrées dans leur totalité dans la zone constructible comme elles le sont dans le PLU actuellement encore en vigueur.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments distingués,

Denis MORASSUT pour l'indivision.

Madame,

je suis une habitante de Larra depuis maintenant 5 années; Nous avons fait le choix ,avec mon mari et nos enfants de venir vivre dans ce charmant village pour sa taille, son calme et aujourd'hui nous apprenons que le P.L.U va potentiellement changer , donc le paysage tout entier du village va être modifié et cela ne répondra plus à nos critères de sélection et choix de vie d'origines, les Larrassiens veulent rester des villageois et ne souhaitent pas devenir des "citadins", sinon ils auraient fait le choix d'autres communes, Grenade, Merville ou encore Aussonne, nous ne voulons pas devenir une cité dortoir! Quid des infrastructures?

je dis: **NON AU NOUVEAU P.L.U sur notre beau village.**

Cordialement,

Madame PIAU Virginie
2555 route de Larra
31330 LARRA